

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE  
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—  
2<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME V.

V. 11-12  
1855-56



BRUXELLES,  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

—  
1855

## LE BARON DE BLANCHE

ET

## SA MONNAIE DE SCHÖNAU.

La seigneurie de Schönau était située à environ une lieue au nord d'Aix-la-Chapelle, dans la direction de Rol-due, entre le territoire d'Aix-la-Chapelle, le duché de Juliers et le petit pays des Bruyères (1). Cette seigneurie, qui avait la prétention d'être un fief libre et immédiat de l'Empire, avec cour féodale et haute justice, se composait d'un château ou plutôt d'une maison ordinaire d'habitation (*Hause*) (2), des métairies de Grünenthal, Hand, Hirsch, Mevenheid et de la brasserie de Schönau, avec environ deux cents arpents de terre.

Les seigneurs de Schönau furent longtemps en procès contre leurs voisins, les possesseurs de Heydt et Bleyt, et les dues de Juliers. Les premiers revendiquaient la propriété de la seigneurie ; les dues de Juliers soutenaient qu'elle était un fief mouvant du duché.

En 1540, pendant que Schönau appartenait aux Millen-

(1) La seigneurie de Heydt (*Land zur Heyde*), qui appartient successivement aux familles Schönradt, Mascherel et Bongars. On connaît plusieurs monnaies des seigneurs de Heydt. Voy. *Blätter für Münzkunde*, 1855, p. 235 ; et cette Revue, t. I, 2<sup>e</sup> série, p. 541.

(2) La carte de Ferraris donne à cette maison le nom de *Schouen*.

donek, la justice de Juliers débouta les dues de leurs prétentions et reconnut que cette terre jouissait des droits régaliens depuis un temps immémorial. Nous verrons les due de Juliers renouveler, avec plus de succès, cette querelle, dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, alors que dues, fiefs et seigneurs allaient bientôt disparaître sous le flot de la grande révolution de 1789.

Les plus anciens possesseurs de Schönau, dont les documents fassent mention, étaient, à ce qu'il parait, de la même famille que les seigneurs de Schönvorst. On cite d'abord un GÉRARD de Schönau, qui figure dans un acte de 1252. Il eut pour successeur RAES de Schönau, qui est nommé dans une charte de 1290, avec son fils JEAN. Le premier vivait encore en 1519 et le second en 1524. M. Quix <sup>(1)</sup> a rencontré, vers cette époque, d'autres membres de cette famille, mais probablement des collatéraux; un ARNOLD de Schönau, en 1501, dans une énumération de chevaliers; un GÉRARD, peut-être un frère de Jean, dans un acte de 1521, etc.

Le chevalier RAES, surnommé MARSCHAREL, seigneur de Schönau, frère de Reinand de Schönvorst, figure dans des actes des années 1553, 1561, 1567.

En 1589, un chevalier GODARD de Schönau eut un procès contre la ville d'Aix-la-Chapelle. C'était sans doute le successeur de Raes. Son seau portait les armes de Schönvorst, avec la légende *Goidartx van Schoinawwe*.

A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, on perd la trace de la succession

(1) *Geschichte des Schlosser Schönau und Uersfeld nebst dem Dorfe Verlautenheid*, etc. Aachen, 1857; in-12, 48 Bla.

des seigneurs de Schönau. On ignore même de quelle manière et à quel titre ce fief fut transmis aux Millendonck <sup>(1)</sup>.

En 1510, GODARD de Millendonck, seigneur de Schönau, soutint un procès contre le seigneur des Bruyères (*Von der Heiden, Heydt et Bleyt*).

En 1524, il avait pour successeur un THIERRY de Millendonck, probablement le même qui, en 1542, fit frapper le rarissime thaler dont voici la description :

Buste de profil, eurrassé, tourné à gauche : \* THEOD · D · IN · MILENDONCK · ꝛ · SCHIONAWE. — Un écusson entouré de lambrequins et timbré d'un heaume avec deux proboscides pour cimier. L'écu écartelé, aux 1 et 4, fascé de trois pièces, qui est Millendonck; aux 2 et 3, ..... <sup>(2)</sup>? Sans doute Schönau : MONE. NO. DOM. SCHIONAWENSIS. 1542.

Argent : poids 2  $\frac{1}{8}$  loth de Cologne (50 gr. 997 milligr).

Ce thaler, que Madai ne mentionne pas, qui manque dans les plus grandes collections et que nous avons en vain cherché dans les catalogues de Wambolt, de Welzl von Wellenheim, de Reichel et dans le *Repertorium* d'Appel, a été gravé par M. Quix, en tête de sa notice <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voy. dans FAUNE, *Geschichte der Kölnischen, Jülichschen und Bergischen Geschlechter*, une généalogie de cette famille. Il nous paraît assez difficile de faire concorder cette généalogie avec les renseignements donnés par M. Quix, dans sa notice sur Schönau, et d'y trouver le Godard de 1510.

<sup>(2)</sup> Une espèce de cygne ou de griffon, dont la forme n'est pas bien distincte.

<sup>(3)</sup> Il est à regretter que M. Quix n'ait pas dit où il avait pris le dessin

Il est assez probable que cette pièce, introuvable et isolée, car il n'existe pas, que nous sachions, d'autres monnaies de cette époque frappées au nom des seigneurs de Schönau, est un spécimen d'un essai fait par Thierry de Millendonek, et auquel il n'aura pas été donné suite. Toujours est-il qu'il n'est nullement question des monnaies de Schönau, ni du droit de battre monnaie qu'auraient eu ses seigneurs, dans le grand ouvrage de Hirsch sur la législation monétaire de l'Empire.

D'après Fahne, à ce Thierry, dont il n'indique pas l'époque de la mort, succède, dans la seigneurie de Schönau, son quatrième fils et cinquième enfant, GODARD, qui eut pour femme Marie de Bréderode.

Ce fut aussi le quatrième fils de ce Godard, nommé BALTHAZAR, qui lui succéda dans Schönau.

BALTHAZAR, qui avait épousé sa servante, — ainsi finissent les dynasties! — laissa Schönau à son fils AMAND de Millendonek, le dernier que mentionne le généalogiste Fahne.

Après cet Amand, qui mourut sans postérité, on trouve cité, en 1699, un GOTHART CRAFT, baron de Millendonek, Fronenbruch, Schönau et Horstgens, son cousin germain. Fahne le nomme GERHARD, seigneur de Bronenbroich, fils de Crafto. Il épousa N. von Ley, de la Gueldre.

M. Quix, qui, par sa position de bibliothécaire à Aix-la-Chapelle, était plus à même que personne de porter la lumière dans ces infiniment petits détails d'une histoire

de cette pièce; si c'est sur la monnaie elle-même, ou plutôt d'après une gravure ancienne, ce qui paraît plus probable, vu sa mauvaise exécution.

locale, en est presque toujours réduit à des conjectures quand il s'agit de la succession des seigneurs de Schönau. C'est ainsi que, pour expliquer la transmission de cette terre dans la famille Blanche, il suppose qu'elle eut lieu par suite d'un mariage entre l'héritière de Millendonck-Schönau et d'un Blanche; mais il ne donne ni les noms de ces époux, ni la date du prétendu mariage.

Quoi qu'il en soit, on sait que, en 1717, la seigneurie de Schönau appartenait à ISAAC LAMBERT de Blanche (1), qui avait épousé Isabelle Catherine de Kessel. Leur fils GODEFROID, qui fut déclaré majeur en cette même année, leur succéda. Il s'intitulait libre baron de Blanche et de Radelo, seigneur de Schönau, Huls et Warden. On le trouve mentionné en 1753 et en 1757.

En 1750, le seigneur de Schönau était JEAN GODEFROID, libre et immédiat baron du saint Empire romain, de Blanche, Schönau, Fronenbroch, Hörstgen, et dynaste à Huls. Ce personnage, dont les aïeux avaient gagné péniblement leur vie à transporter du charbon (2), ambitieux comme tous les parvenus, voulut ressusciter les prétentions souveraines des seigneurs de Schönau. Pendant les contestations et les procès qu'il soutenait à ce sujet contre le duc de Juliers, il s'avisa, en 1753, de faire frapper des monnaies de cuivre à son nom et à ses armes, de la valeur de quatre hellers, comme celles que la ville d'Aix-la-Chapelle forgeait alors, et qu'on nommait *Buschen* ou *Bauschen* (3). Ces pièces

(1) Fahne ne mentionne pas cette famille bourgeoise d'Aix-la-Chapelle.

(2) . . . und sich mit Kohlen fahren kümmerlich ernährt halte.

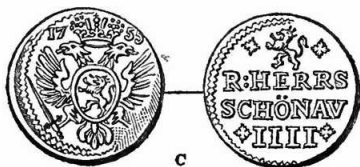
(3) En wallon : boucs ou bouxhes. Il y avait des boucs de quatre et de

furent décriées et prohibées par la régence d'Aix, le 16 janvier 1756.

Le due de Juliers, qui était alors l'électeur Palatin, fatigué de plaider contre le baron de Blanche, résolut de terminer la chose d'une manière un peu..... impériale. Il fit envahir de nuit la demeure du baron par des soldats, qui le menèrent prisonnier à Juliers. Ceci se passait en 1759.

Le pauvre baron, après être resté sous les verrous jusqu'en 1764, consentit enfin à se reconnaître vassal de son geôlier, qui, à cette condition, le remit en liberté.

La pièce du baron de Blanche est donc une véritable monnaie historique; et bien qu'elle ne soit pas très-rare, qu'elle ait été décrite par Appel, par Reinhard et qu'elle ait été gravée, mais inexactement, par Quix (1), nous avons cru faire plaisir aux lecteurs de la Revue en la reproduisant ici, d'après l'exemplaire de notre collègue et ami, M. Th. de Jonghe.



l'inscription du revers, REICHS-HERRSCHAFT SCHÖNAU, *seigneurie impériale (immédiate), de Schönau*, était là pour

douze hellers. Ceux-ci avaient cours dans le pays de Liège et dans les environs de Namur et de Charleroi, où on les prenait à raison de trois pour un *patard de Brabant*.

(1) Welzl von Wellenheim, qui la possédait aussi, l'avait attribuée à la ville de Schonau, en Silésie.

constater le droit du seigneur Blanche, qui avait compté sans l'électeur Palatin.

Jean Godefroid vivait encore en 1785. Il n'eut pas d'enfant de sa femme, qui était une Broich; et ce fut par elle que Schönau passa à cette dernière famille.

R. CHALON.

---